

Quelques conseils utiles

Adressez-nous un dossier complet, ceci évitera tout retard de traitement

Assistance monde entier

Service ouvert 24H sur 24 - 365 jours

Téléphone de France métropolitaine⁽¹⁾ : **01 76 62 89 00**

Téléphone de l'étranger : **+33 1 76 62 89 00**

Bénéficiaires de ce service :

- Les élèves ayant souscrit une individuelle accident.
- Les enseignants et bénévoles accompagnant une sortie ou un voyage scolaire.

⁽¹⁾ coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine, selon opérateur.

Toute autre déclaration d'accident

Service ouvert du lundi au jeudi : 9h - 12h30 / 13h30 - 18h - Le vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30

ASSURANCES SCOLAIRES

Cabinet VIALLET Assurances

Immeuble Le Century – 1 A, boulevard de la Chantourne - 38700 LA TRONCHE

Tél. : **04 76 51 22 23**

Email : **viallet@abeille-assurances.com**

N° ORIAS : 08045781 - Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : www.orias.fr

Au moyen des habituelles feuilles de maladie, vous percevrez les prestations qui vous sont dues auprès de vos caisses d'Assurance maladie et mutuelle/assurance complémentaire santé. A réception des décomptes, vous nous adresserez :

- la déclaration d'accident,
- les bordereaux de votre caisse d'assurance maladie et/ou de votre/vos mutuelle(s),
- un certificat de votre médecin, spécialiste ou dentiste attestant les blessures,
- pour les bris de lunettes : une attestation médicale n'est pas nécessaire.

➤ Cas particulier

Dans le cas d'un bris de dents nécessitant ultérieurement la pose de prothèse, adressez-nous :

- la déclaration d'accident,
- un certificat du dentiste / prothésiste.

Votre dossier sera mis en attente jusqu'à la consolidation.

➤ Autres cas

Adressez-nous une déclaration d'accident, nous vous informerons par retour du courrier des démarches à suivre.

➤ Principales exclusions ne donnant droit à aucune indemnisation

- les accidents résultant de l'usage, avec ou sans conduite, d'un véhicule à moteur de plus de 125 cm³.
- les dommages subis par l'élève par suite de maladie, ivresse, suicide, absorption de stupéfiants ou drogues non prescrits médicalement.
- les accidents causés par l'utilisation d'un bateau à moteur ou d'une arme de chasse.
- les accidents causés par la guerre, les engins de guerre, la radio-activité.
- tout travail professionnel rémunéré de l'élève.
- la pratique des sports suivants n'ayant pas eu au préalable l'accord écrit des assurances scolaires ou n'étant pas pratiqués dans le cadre des cours d'éducation physique : ascension en montagne avec escalade, spéléologie, parachutisme et aviation, jiu-jitsu, karaté, boxe et catch, cyclisme derrière moto, chasse et pêche sous-marine.

ASSURANCES SCOLAIRES

Déclaration d'accident

À adresser au plus tard dans les 3 mois de sa survenance

*Du soin avec lequel vous remplirez cette déclaration dépend
notre efficacité. Consultez les indications qui figurent au verso.*

Cachet établissement

Cadre réservé à la Compagnie

Contrat N°

Sinistre n°

Nom de l'enfant Prénom Né le

(en lettres majuscules)

Adresse CP [][][][][][] Ville

Tél. [][][][][][][][][][] e-mail

Nom et adresse de l'école fréquentée

Date de l'accident lieu heures

Nom et prénom du chef de famille

Profession

Indiquez ci-dessous les circonstances très précises de l'accident :

Votre caisse d'assurance maladie : Sécurité sociale Mutuelle Agricole Régime des non salariés Aucune caisse

Nom et adresse de votre mutuelle / assurance complémentaire santé

Nom et adresse de votre assureur (responsabilité civile ou multirisque habitation du chef de famille)

Coordonnées du Tiers identifié : Nom Prénom

Adresse CP [][][][][][] Ville

Tél. [][][][][][][][][][] e-mail

Compagnie d'assurance N° de contrat

Joindre à cette déclaration un certificat médical de constatation des blessures.

Je certifie cette déclaration exacte.

Date et signature :

PS : adressez-nous impérativement vos décomptes originaux de remboursement de votre caisse d'assurance maladie et de mutuelle complémentaire santé.

ASSURANCES SCOLAIRES - CABINET VAILLET ASSURANCES

Immeuble Le Century - 1 A, boulevard de la Chantourne - 38700 LA TRONCHE

Tél : **04 76 51 22 23** – E-mail : **viallet@abeille-assurances.com**

Numéro Orias : 08045781 - Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : www.orias.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour le 01/04/2022.